

SERVICE PUBLIC :

Se rassembler pour défendre et reconquérir

Des offensives de grande ampleur

Le gouvernement a eu beau faire, l'été 2005 a vu éclater les deux scandales que sont les projets de privatisation des sociétés d'autoroutes et de suppression de lignes ferroviaires interrégionales déficitaires.

Précédemment, le gouvernement tentait d'expliquer qu'il était légitime de fermer les bureaux de poste et de transférer les activités sur l'épicerie du village en milieu rural du fait de la faiblesse de la population desservie. Mais, sur la base d'un tel raisonnement, comment justifier la privatisation des sociétés d'autoroutes ? La fermeture de lignes ferroviaires interrégionales ?

A l'évidence, c'est bien une politique de destruction de services publics et de privatisation des activités rentables qui est à l'œuvre.

Une politique qui a également une dimension internationale. Cet été, c'est le Canada, souvent présenté en exemple pour les réformes administratives, qui engage un programme de suppression d'1/6ème des emplois de fonctionnaires ; c'est l'Allemagne qui veut privatiser le contrôle aérien alors que la demande de sécurité est ravivée par les der-

nières catastrophes aériennes...

Ce sont les droits des populations qui sont contestés

20 000 kilomètres de routes restent dans le réseau national, dont 8000 sont gérés par les sociétés d'autoroutes que le gouvernement veut privatiser. La rémunération des actionnaires sera assurée par le péage. Rappelons qu'au départ celui-ci trouvait sa justification dans le remboursement des emprunts réalisés pour la construction des autoroutes. Ce remboursement étant pour l'essentiel réalisé, les péages demeureraient néanmoins et les sociétés d'autoroutes vendues en bourse !

Au-delà, le risque est de voir les péages se généraliser pour financer les infrastructures de transports, y compris celles des collectivités territoriales.

C'est le droit de circuler qui est posé.

Dans le domaine ferroviaire, la SNCF ne veut plus assurer le financement des lignes interrégionales déficitaires. Le gouvernement demande aux régions de prendre en charge le coût ou d'assumer la fer-

meture de lignes. L'Etat et une entreprise publique comme la SNCF se désengageraient ainsi de leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire. Il y aurait les territoires équipés situés sur les grands axes économiques et les autres, à l'abandon.

C'est la même logique qui prévaut pour la réorganisation des services de l'Etat avec la suppression des services de proximité (bureaux de poste, perceptions du trésor, subdivisions de l'Equipement, hôpitaux ...). La responsabilité est renvoyée sur les acteurs et en premier lieu sur les collectivités territoriales sans que les moyens d'assurer la pérennité des missions soient assurés.

Ainsi c'est encore et toujours –et comme nous l'avons souligné dans l'action contre la décentralisation Raffarin et ses transferts- toute la question des droits fondamentaux et de l'égalité de traitement qui se trouve posée.

Missions publiques, emplois, statuts, financement : tout se tient

Les missions publiques trouvent leur justification dans la

prise en charge d'un certain nombre d'activités sociales que nos concitoyens considèrent comme ne pouvant relever de la loi du marché. Ainsi la santé, l'éducation, la sécurité, la justice... Dans d'autres domaines, la puissance publique intervient pour faire prévaloir des préoccupations d'intérêt général d'aménagement du territoire, de solidarité, et pour assurer des droits: les transports, le logement, la communication...

La définition des champs d'activités relevant du public et du privé fait l'objet d'une intense bataille idéologique et d'attaques concrètes ; ainsi les projet de l'OMC en matière de libéralisation des services ou le projet de directive Bolkenstein. Les derniers gouvernements ont engagé une politique de privatisation de nombreux domaines d'activité (EDF-GDF, Air France, sociétés d'autoroutes etc...) mais il est à noter la montée grandissante des résistances face à ces politiques. Elles se sont notamment clairement traduites lors du référendum sur l'Europe. En outre, des revendications s'expriment aujourd'hui pour une extension du champ d'intervention du public dans de nouveaux domaines (l'eau, les déchets, la prise en charge des personnes âgées...).

Les emplois publics sont directement liés au contenu de l'exercice des missions publiques. Le statut des fonctionnaires donne des garanties aux agents mais aussi aux usagers, aux populations. Le système de la fonction publique de carrière avec le recrutement par concours, la séparation du grade et de l'emploi, fonde l'indépendance du fonctionnaire face aux pressions de tous ordres.

Aujourd'hui, la mise en cause des services publics s'accompagne d'une attaque contre le statut avec le projet gouvernemental de réforme qui vise à rapprocher la gestion des personnels de la fonction publique de celle du privé : Les « managers » devraient pouvoir « choisir leurs collaborateurs, les promouvoir, jouer sur leur rémunération » (Thierry Breton).

Le financement du service public est en grande partie assuré

par l'impôt. Certains services publics sont gratuits, d'autres sont accessibles avec une contribution de l'utilisateur. Les évolutions en cours conduisent à un développement des critères de rentabilité financière des services publics. Les prestations se hiérarchisent en fonction des territoires (le point poste pour la petite commune et le vrai bureau de poste pour le centre ville) et des moyens de payer de l'utilisateur (l'autoroute ou la route à péage, le TGV...).

L'UGFF-CGT organise, les 5 et 6 octobre, deux journées d'étude sur les enjeux du service public de proximité.

Objectif :

- **Faire le point sur la situation,**
- **Travailler les alternatives,**
- **Impulser la mobilisation.**

Le besoin de reconquêtes

Contre les projets gouvernementaux de privatisation et d'abandon en matière de services publics est une des priorités face à l'ampleur de l'offensive.

L'action s'impose tout autant pour une réappropriation de services publics répondant aux besoins d'aujourd'hui. Ceux-ci doivent s'inscrire en réponse à des droits à caractère universel, ainsi l'éducation, la santé, l'eau, l'emploi... Ces services publics doivent être dans la proximité, aisément accessibles, assurant des prestations de qualité. Ils doivent assurer l'égalité de traitement sur tout le territoire.

La démocratisation de leur fonctionnement doit être assurée par la participation des usagers. Des commissions de services publics à tous les niveaux doivent être constituées avec l'ensemble des acteurs : responsables des services publics, représentants des personnels, des usagers, des élus. Elles doivent pouvoir intervenir dans la formulation des besoins, l'organisation des services publics, l'évaluation de la qualité des prestations, la bonne utilisation de l'argent public.

La bataille engagée pour les services publics prend tout son sens dans une réorientation des choix en faveur des besoins humains et pour une société plus solidaire et plus juste.

L'UGFF agit POUR et DANS le rassemblement

L'UGFF s'inscrit et entend prendre toute sa place dans les initiatives qui se développent dans de nombreux départements pour rassembler tous ceux qui veulent agir pour la défense des services publics. L'expérience montre que de tels rassemblements sont efficaces et permettent de peser sur les choix, en empêchant des fermetures de service public, des suppressions d'emplois. Le mouvement doit s'amplifier encore pour obtenir de nouveaux acquis.

C'est pourquoi l'UGFF a participé au rassemblement des collectifs de défense et de développement des services publics de Guéret des 25 et 26 juin dernier. Elles se félicitent des initiatives prises visant en particulier à élaborer une charte des services publics et à développer l'action cet automne notamment à l'occasion du congrès des maires de France les 22, 23, 24 novembre prochain et de la remise des travaux de la conférence nationale des services publics en milieu rural.

TRANSPORTS :

L'Etat déserte

Le Premier ministre annonçait, sans scrupule, lors de son discours d'investiture, le 8 juin 2005, « j'entends relancer de grands chantiers d'infrastructure, en particulier dans les domaines routier et ferroviaire » en mettant en perspective de nouveaux financements innovants.

Dès le 14 juillet 2005, on apprend dans le journal « Paris- Normandie » que le préfet de région demande à la région et aux départements d'assurer seuls le financement des chantiers routiers engagés dans le contrat de plan Etat- région en faisant l'avance de la part Etat. Il justifie cette démarche en déclarant que : « L'Etat a des difficultés financières en 2005 alors que les collectivités n'en ont pas ». Il fait porter à la région la responsabilité d'un éventuel refus et de ses conséquences : l'arrêt des chantiers, des difficultés pour les entreprises, pour l'emploi et, pour les citoyens, des infrastructures nécessaires non réalisées.

Dans le même fil, se situent la vente des sociétés d'autoroutes, le transfert des routes nationales, et la volonté de supprimer ou de faire payer aux régions les lignes ferroviaires interrégionales déficitaires.

Le directeur des services de l'Equipement ajoute dans une interview à Marianne (18-24 juin 2005) : « l'Etat est plus en position de faire- faire ou de veiller que de faire ».

De tout cela il ressort une politique d'abandon catastrophique avec le bradage du patrimoine et le désengagement des politiques d'aménagement et de développement économique du territoire.

Rédaction : UGFF

263 rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.48.18.82.31 — Télécopieur : 01.48.18.82.11

Mél : ugff@cgt.fr — Site : www.ugff.cgt.fr

Directeur de la publication : Bernard Branche

N° Commission Paritaire : 0907 S 06197 - Prix : 1,5 €

Réalisation :



4, rue Saint Lubin — 45300 Yèvre-le-Châtel

Publicom91@wanadoo.fr

Tél. : 02 38 32 50 06 - Fax : 02 38 32 50 07

**Restructurations
et fermetures
de services
aux finances**

**AVEC DES
LICENCIEMENTS
A LA CLE !**

C'est ce qui se produit au ministère des Finances où, sur deux ans, plus de 350 agents non-titulaires ont été licenciés.

Il s'agit pour la plupart de « Berkaniens », devenus CDI suite à l'application de la jurisprudence.

Que valent donc tous les engagements sur l'amélioration des droits des non-titulaires dans la Fonction publique ? Sur les CDI qui seraient le nec plus ultra ? La preuve est ici apportée que CDI ou pas, quand le rouleau compresseur des restructurations se met en route, les non-titulaires sont renvoyés sans ménagement vers l'ANPE.

La fédération des Finances CGT qui dénonce le mépris avec lequel sont traités les personnels exige l'ouverture d'un « véritable processus de négociations » et propose aux personnels de « participer massivement aux mobilisations ».